

---

## CONDITIONS D'ADMISSION CERTIFICAT FLE-SCO

Pour pouvoir s'inscrire au Certificat, il faut remplir une des conditions suivantes :

- Être détenteur d'un titre pédagogique et exercer une fonction de maître de formation pratique, maître assistant, chargé de cours dans une Haute Ecole ou être professeur de cours généraux, de cours techniques et de pratique professionnelle, ou de cours spéciaux dans l'enseignement au sens large.
- Être détenteur d'un titre pédagogique en Belgique ou être porteur d'un diplôme étranger délivré à la suite d'études comparables à celles précitées.
- Être détenteur d'un Bachelier ou d'un Master (supérieur ou universitaire) dans n'importe quelle discipline, avec stage (ou expérience professionnelle) probant(e) à vocation pédagogique ou éducative.
- Être détenteur du CESS, à condition de bénéficier d'une expérience professionnelle probante d'au moins 3 ans dans le secteur de l'enseignement (primaire, secondaire, promotion sociale, DASPA ou Haute école) ou en tant que travailleurs sociaux ou de formation continue dans le secteur social (en association, CPAS, école de devoirs, etc.). Une Valorisation des Acquis d'Enseignement (VAE) est alors exigée : la candidature doit impérativement être accompagnée d'annexes probantes afin de justifier son parcours. Le Conseil des études statuera sur chaque candidature afin de prendre les décisions relatives à l'admission des élèves et au suivi pédagogique, correspondant au diplôme d'aptitude à accéder au Certificat. Le Conseil des

études est composé des Directeurs de l'ISPG et de L'ISFSC, des Coordinateurs des 2 établissements, et des membres du personnel enseignant concernés. En cas d'absence de titres ou de justificatifs probants ou lorsque le Conseil des études juge les documents produits insuffisants, l'accès au certificat sera refusé.

De plus, il est également essentiel de :

- Maîtriser les bases de la langue française ;
- Travailler ou envisager de travailler en tant que formateur ou enseignant en FLE, FLSCO ou FLI avec un public d'apprenants non francophones mineurs ou adultes ou un public multiculturel. Cela comprend principalement :
  - Les enseignants du primaire, secondaire ou Haute Ecole dans n'importe quelle discipline ;
  - Les formateurs / futurs formateurs en FLE (français langue étrangère) qui travaillent ou souhaitent travailler avec des élèves primo-arrivants ;
  - Les travailleurs sociaux, formateurs d'adultes, et les bénévoles faisant partie des organismes et des opérateurs de formation à la langue française;
  - Les accueillants dans les dispositifs ATL (Accueil Temps Libres) et Extrascolaires ;
  - Les personnes intéressées à se former au français langue étrangère et ayant une expérience comme formateur et/ou animateur avec des personnes étrangères ;
  - Les enseignants des classes DASPA (primaire/secondaire) et les membres du personnel des écoles des devoirs travaillant avec des apprenants primo-arrivants ;
  - Les enseignants de français langue étrangère en Promotion sociale (adultes).

La demande d'inscription doit être rédigée sur le formulaire d'inscription, accompagnée d'un curriculum vitae, d'une copie certifiée des diplômes ou certificats obtenus et toute(s) autre(s) annexe(s) validant une expérience professionnelle probante.

Le comité d'admission se réserve le droit d'accepter ou de refuser les demandes d'inscription suite à l'étude des parcours de chaque candidat.